Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 1 (1863)

Heft: 33

Artikel: Sur l'utilité d'une banque de commerce dans le canton de Vaud

Autor: J.Z.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-176681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dernières années. Il est fâcheux qu'on n'ait pas su se fortifier contre la concurrence, en sortant peu à peu de l'horlogerie de pacotille pour se livrer de plus en plus à la haute horlogerie, qui sera toujours à l'abri des fluctuations commerciales. Il ne faudrait pas croire cependant que la situation de la Chaux-de-Fonds soit devenue bien mauvaise, car elle est encore prospère comparée à celle de nombreuses villes manufacturières du continent et de l'Angleterre. Les prix sont bien tombés, il est vrai, et quelques ouvriers gagnent par jour ou par pièce cinq ou six fois moins qu'autrefois; mais celui qui veut travailler, et travailler en conscience, obtient encore un salaire assez raisonnable. Malheureusement pour ceux qui ont connu les beaux jours de 1830 à 1848, ou même de 1848 à 1856, les prix actuels sont bien tristes, car ils sont loin de permettre l'entière désinvolture dans les dépenses et les prodigalités irréfléchies d'il y a quelques années.

Malgré l'état moins favorable de leur industrie, les montagnards ont persisté dans leur projet de chemin de fer, et après des sacrifices énormes, il ont vu leur entreprise couronnée de succès : c'est-à-dire qu'une voie ferrée est en exploitation entre le Locle et la Chaux-de-Fonds. Ce chemin, qui a coûté au moins 47 millions de francs, produit à peine l'intérêt de cinq ou six millions; mais on espère que les créanciers, qui le font marcher maintenant, pourront retirer une partie de leurs intérêts, grâce à une sage économie et à une sévère administration.

La moitié environ de la population de la Chaux-de-Fonds est allemande et surtout bernoise, on y trouve aussi beaucoup de Français, de Genevois et de Vaudois. Cette population, dont le caractère est assez difficile à définir, a quelque chose de vif, d'impressionnable, parfois de téméraire et d'irréfléchi. Quelques hommes déterminés suffisent pour l'émouvoir et l'entraîner; elle est prompte à l'enthousiasme et à l'engouement, mais prompte aussi à se décourager et à se refroidir. Comme toutes les populations essentiellement industrielles, elle aime un certain luxe, et elle n'établit pas toujours un juste équilibre entre l'utile et l'agréable. Tel ouvrier que vous avez vu hier en blouse de cotonnade et en casquette, vous le rencontrez le dimanche dans les buvettes des environs, en toilette de soirée ou de bal, en habit, chapeau noir et gilet blanc: n'étaient les gants absents et l'allure un peu décidée, vous le prendriez pour un fils de famille. Dès que les femmes sortent, fût-ce même au marché, elles sont en grande toilette, et il nous est arrivé de rencontrer des dames très-élégantes, en robe de soie même, portant un panier de boucherie plein de pommes de terre. Mais si elles vont au marché en grande toilette, elles ont du moins le mérite d'y aller elles-mêmes, et celui plus grand encore de veiller avec le plus grand soin au département du ménage. En effet, et nous l'affirmons sans crainte d'être contredits, les meilleures ménagères de la Suisse française sont dans les montagnes de Neuchâtel, où l'on voit régner partout l'ordre et une propreté qui va jusqu'au scrupule. Une de leurs petites vanités, c'est de pouvoir étaler de belles *lessives* et des *douzaines* irréprochables. Elles ne regrettent pas beaucoup un mouchoir perdu, parce que c'est un mouchoir, mais parce qu'il dépareille *une douzaine*.

Mais notre notice ne devant pas aller jusqu'aux petites malices et aux indiscrétions, nous nous hâtons de poser la plume, en avertissant nos lecteurs qui visiteront le tir fédéral que nous leur laissons beaucoup d'imprévu, et qu'ils pourront faire encore une ample moisson d'observations et d'impressions Nous terminons en les engageant vivement à visiter une ville aussi originale, et où les attend la plus cordiale réception.

L. Fayrat.

Sur l'utilité d'une banque de commerce dans le canton de Vaud.

Depuis quelque temps, il est question de fonder à Lausanne une banque de commerce, et un projet de statuts est en ce moment à l'étude. Ce n'est point que l'on ait d'idée hostile à la banque cantonale vaudoise, ni qu'on veuille lui faire concurrence. Le fait est simplement que celle-ci, appropriée essentiellement à la majorité du peuple vaudois, c'est-à-dire aux campagnards, doit procéder lentement, avec circonspection, prendre ses sûretés, avoir une multitude de formules et de démarches peu en accord avec les allures vives et la marche rapide du commerce. Dans le canton de Vaud, et surtout à Lausanne, un système ruineux de crédits force le négociant qui paie ses traites à trois mois de date d'attendre souvent un an et plus que la pratique le paie. Il en résulte que les maisons étrangères qui nous fournissent de marchandises nous font des conditions plus onéreuses et des prix moins avantageux qu'aux négociants d'autres cantons où l'argent circule mieux. A Zurich, où règne une grande activité, les affaires de banque sont réparties sur plusieurs établissements. La maison Leu et Ce fait surtout les prêts à long terme aux agriculteurs. La banque de Zurich traite surtout avec ceux qui empruntent sur garantie, sur lettres de rente, objets de prix, et pour un terme toujours fixé et court. La Leïh-Cassa fait des comptes courants et des comptes de crédit avec les négociants. Le Crédit-Anstalt aide spécialement les spéculateurs et ceux qui font des entreprises ; il les aide, s'associe avec eux, et fait, de plus, des opérations de commerce pour son compte. Cette répartition des diverses branches de la banque n'a point lieu chez nous. C'est donc à créer.

Il s'agirait donc de doter le canton de Vaud d'une banque purement industrielle et commerciale. On a dit que le commerce vaudois n'est pas assez important pour alimenter un établissement de ce genre; cette opinion est peu fondée; nous avons des ressources, mais il faut les mettre en jeu. Nos paysans font de la toile sur l'ancien métier; cette toile, nous l'avons souvent reconnue sur les marchés étrangers où on la vend

comme toile de Hollande. Nos fines pailles pour chapeaux se vendent hors de la Suisse comme paille d'Italie. Nos tabacs, mieux cultivés, donneraient lieu à un commerce important. Nos bois du Pays-d'Enhaut sont une source de richesses peu exploitée jusqu'ici. Nos vins auraient un joli écoulement si nous avions dans la Suisse allemande des comptoirs tenus par des Vaudois, alimentés directement par nos vignerons; mais au lieu de cela, nos vins, achetés par des spéculateurs allemands, melangés avec d'autres vins, sont le plus souvent méconnaissables et perdent ainsi tout crédit. Les chocolats vaudois sont fort appréciés à Zurich où ils font concurrence à la fabrique Sprungli qui est pourtant excellente. Nos cotons teints, bleu de Lausanne, sont aussi très-estimés. Nos fromages du Pays-d'Enhaut sont du Gruyère qui va jusqu'au fond de l'Autriche, en Russie, en Amérique; seulement on nous les achète bon marché pour les revendre cher dans les régions lointaines. Nous tirons des eaux de cerises de Zug tandis que nous pourrions et devrions en avoir des qualités et des quantités supérieures et en exporter. Nos laines pourraient donner de beaux bénéfices si on soignait mieux les moutons, notre climat et nos prairies valent bien ceux d'Angleterre. Nos bestiaux sont un revenu important. La tannerie est un article qui donnera toujours de beaux résultats si l'on tanne bien. Les cuirs mal tannés surabondent au dehors.

La création d'une banque de commerce vaudoise est donc une œuvre sérieuse, importante, une œuvre qui nous relancera dans le mouvement industriel européen. Il serait vivement à désirer que l'élaboration du projet de statuts reçut des collaborateurs et qu'on pût une fois présenter un travail un peu passable à la Société commerciale et industrielle du canton de Vaud. Mais, par dessus tout, il nous faut un code de commerce.

L'établissement dont nous parlons aurait pour objet toutes les affaires désignées sous le nom d'opérations et commissions de banque, surtout dans leurs rapports avec le commerce et l'industrie, de même que toutes les affaires qui se rattachent à ces opérations, et notamment:

- a) Faire des avances sur hypothèque de marchandises ou autres garanties suffisantes, telles que lingots, matières d'or et d'argent, effets publics et immeubles;
- b) Achat et vente de marchandises en commission;
- c) Escompte de comptes de vente;
- d) Escompte de change, endossements; prêts, dépôts et encaissements.
- e) Fonder et exploiter pour son propre compte des entreprises industrielles et autres; prendre un intérêt auprès de celles qui existent déjà ou qui se créent, coopérer à leur administration, ou s'en charger entièrement, intervenir dans la fondation de nouvelles sociétés et se charger de l'émission des actions et obligations des dites sociétés;

 f) Fonder des annexes, succursales, comptoirs, commandites, agences, tant en Suisse qu'à l'étranger.
 J. Z.

La nouvelle loi ecclésiastique.

La nouvelle loi ecclésiastique du canton de Vaud est, de toutes celles qui se sont faites jusqu'ici, la plus importante. De la manière dont on la comprendra, de celle dont on l'exécutera, dépendent le bonheur des individus, celui des familles, celui de la société. Les conseils de paroisse, investis d'une partie des devoirs, des fonctions et de la responsabilité des pasteurs, ont à s'occuper de tout ce qui peut favoriser les progrès de la piété et de la moralité dans la paroisse, et à soigner tout spécialement les pauvres et les malades. Ce n'est point une loi ordinaire, c'est un engagement solennel du peuple vaudois envers l'Etre suprême, et ceux qui ne prendront pas sérieusement à cœur leurs devoirs de conseillers de paroisse, manqueront à Dieu et à l'Evangile. Telle est la nouvelle loi. S'abstenir de paraître aux élections et de s'efforcer de nommer les hommes les plus dignes, les plus probes, les plus religieux, les plus capables d'inspirer parmi nous le sentiment chrétien, c'est faire acte de tiédeur envers Dieu et envers l'Eglise qui est le propre corps du Christ. Voilà ce que nos pasteurs de Lausanne ont profondément senti et vivement exprimé à leurs paroissiens qu'ils avaient convoqués à une conférence publique donnée dans le temple de Saint-François, à Lausanne, le 5 juillet 1863.

L'auditoire de cette conférence précédant le moment où le peuple vaudois sera appelé à une vie chrétienne plus active et nouvelle, était peu nombreux. M. Fabre en a été frappé et en a fait la remarque du haut de la chaire. L'orateur, bien qu'il eût pris un texte, a annoncé qu'il renonçait à la forme de sermon pour prendre celle d'une conversation intime dans laquelle il donnerait des renseignements, puis dans une improvisation pleine de feu, de talent, de conviction, il a passé en revue les nouveaux éléments dont se composera l'Eglise.

Ensuite, M. le pasteur Audemars, la loi en mains, a énuméré les divers devoirs de ceux qui feront partie du conseil de paroisse : « C'est un prêche continuel de leur part, a-t-il dit, comment réclamerez-vous du public une conduite chrétienne, calme, digne, morale, si vous et vos familles, par vos pensées, vos paroles, vos actions, n'en donnez pas l'exemple? Et quel soin ne doit pas apporter le public dans le choix des hommes qu'on portera au conseil de paroisse pour coopérer à l'avancement du règne de Dieu! » Enfin, est venu M. le pasteur Chappuis. Voici quelques-unes de ses paroles : « Jusqu'ici vous avez été catéchumènes, maintenant vous devenez membres actifs de l'Eglise, participant au sacerdoce, vous aurez de nouveaux devoirs sacrés et sérieux, devoirs que la force humaine à elle seule ne